**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

**Band:** 77 (1926)

Heft: 5

**Artikel:** Une question délicate de sylviculture

Autor: Luze, J.-J. de

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-785439

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# JOURNAL FORESTIER SUISSE

## ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

7<sup>me</sup> ANNÉE MAI 1926 *M* 5

# Une question délicate de sylviculture.

Parmi les problèmes les plus délicats qui se présentent à l'agent appelé à marteler dans les futaies d'essences mélangées, nous n'hésitons pas à ranger la création du mélange naturel des essences qui doit résulter de la coupe de rajeunissement à exécuter.

C'est un lieu commun de répéter que de l'intensité plus ou moins forte de l'apport de lumière résultera un mélange souvent fort divers, dans lequel l'une ou l'autre des essences composant le massif prédominera dans l'avenir. C'est ainsi que dans un peuplement composé de nos trois essences principales, l'apport de lumière le plus fort appellera en général le hêtre et un état plus sombre le sapin blanc, l'épicéa étant porté à se régénérer inégalement et plutôt sous le couvert d'une essence intermédiaire comme la repousse de hêtre ou des bois blancs.

Ce pouvoir du marteleur de créer pour ainsi dire à son gré le mélange du peuplement futur demande de l'observation, du coup d'œil et la connaissance approfondie de la forêt en cause. Nous pensons que cette faculté constitue une des plus grandes jouissances du praticien éclairé et amoureux de sa vocation.

Avant la soumission de nos forêts communales au régime forestier actuel, qui implique le martelage des coupes par l'inspecteur d'arrondissement, les communes agissaient lors des martelages un peu comme elles l'entendaient, suivant tantôt les conseils d'un municipal, tantôt ceux du garde forestier communal. Ces démarcations s'inspiraient en général de l'état du marché local ou des marchands de bois régionaux plutôt que de sains principes culturaux et portaient dans la plupart des cas sur de belles plantes marchandes, de préférence aux bois de moindre valeur.

Dans les communes à répartition surtout, le degré d'intensité des coupes était souvent exagéré et celles-ci prenaient parfois, même en montagne, le caractère de coupes beaucoup trop claires et même de coupes blanches. La conséquence de ces interventions trop brusques a été fréquemment, même dans les plus noires sapinières, l'envahissement du sol par le hêtre à l'état pur, souvent provenant de souches, et de ce fait assurément regrettable est résulté une perte d'accroissement sensible et une diminution appréciable, pendant de longues années, dans le rendement financier des forêts traitées par ce mode cultural extensif.

Depuis l'introduction légale des principes de saine sylviculture avec des martelages faits dans le sens le plus intensif, depuis que l'agent qui martèle a surtout pour but la sélection des arbres réservés et la production du maximum d'accroissement, les martelages se font en général beaucoup plus sombres et il résulte fréquemment de ce fait dans les peuplements mélangés, qui seuls nous intéressent dans cette petite étude, une énorme prédominance du sapin blanc dans les recrûs. Même dans les massifs presque purs d'épicéa ou de hêtre, il suffit souvent d'une proportion minime de porte-graines de sapin blanc pour que le recrû se produise presque uniquement en cette dernière essence.

Certes il n'est pas dans nos intentions de discriminer entièrement cette belle essence qui, lorsqu'elle est en station ou en mé lange en proportion raisonnable, offre tant de côtés séduisants. Le sapin n'est-il pas en effet l'essence de fond de la futaie jardinée et ses hautes facultés de se régénérer naturellement ne lui assurent-elles pas un rôle tout spécial dans les forêts du plateau suisse comme dans celles du Jura et des Préalpes? Notre but en écrivant ces lignes est simplement d'attirer l'attention sur les facteurs nettement défavorables qu'offre une propagation trop envahissante de cette essence lorsqu'elle ne paraît pas convenir spécialement à la station.

Sur le plateau suisse et surtout vaudois qui nous est plus spécialement connu, de même que sur les premiers contreforts du Jura, le sapin blanc souffre particulièrement des atteintes du gui et du chancre, qui lui enlèvent une partie de sa vitalité et de ses qualités marchandes. Les plantes affaiblies servent en outre fréquemment d'appât au bostriche curvidenté et au charançon du sa-

pin, qui nécessitent l'exploitation irrationnelle d'été et réduisent encore plus les chances d'écoulement des produits.

La question commerciale milite aussi puissamment contre la trop grande extension du sapin. Si nous comparons les prix des assortiments de toute nature en bois de service, nous constatons que ceux atteints par le sapin restent nettement inférieurs aux prix obtenus pour les mêmes assortiments d'épicéa. Les berclures (verges de haricots), les tuteurs, perches, fourrons et presses de char, très recherchés en épicéa, ne le sont pas du tout dès qu'il s'agit du sapin. Les poteaux de cette essence sont de même moins recherchés. Les bois de râperie se vendent 1 fr. le stère de moins et étant plus lourds coûtent plus à transporter à grande distance. Les échalas de sapin ne sont guère recherchés, souvent même rebutés. Enfin, les prix des charpentes et des sciages restent certainement en-dessous de ceux pratiqués pour l'épicéa, surtout en Suisse alémanique qui est devenue notre grand marché d'exportation en ce moment.

Il résulte des expériences faites sur un grand nombre de plantes dans la forêt de Fermens, près d'Apples, que par rapport au tarif local d'aménagement de cette forêt, l'épicéa rend en bois de service en général le 100 %, tandis que le sapin, grâce surtout à l'élimination indispensable qui résulte des atteintes du gui et du chancre, ne rend que le 80 %. Il y a là aussi une perte sensible à enregistrer.

Comparativement aux feuillus, la trop grande prédominance des résineux dans les massifs mélangés n'est pas non plus sans danger. Nos bois de service résineux ont dans ce moment une difficulté considérable à se vendre; les sciages, lorsqu'ils se vendent, atteignent dans la région précitée 40 fr. à 42 fr. le m³ sur wagon C. F. F. Les sciages de hêtre, par contre, trouvent preneurs à 64 fr. ou 65 fr. le m³ sur wagon C. F. F. Les bois de feu du sapin sont presque invendables, ceux du hêtre trouvent preneurs à 24 fr. ou 25 fr. le stère en forêt.

Il résulte de ces constatations que le trop grand enrichissement de nos forêts en résineux et surtout en sapin blanc, fait qui se produit au détriment du hêtre, n'est pas sans inspirer de vives craintes à l'administrateur soucieux d'assurer la rentabilité future de sa forêt et que dans certains cas ce dernier doit savoir envisager nettement la modération de la tendance envahissante d'une essence qui, au point de vue du rendement financier tout au moins, peut être taxée comme nettement inférieure.

Toutefois, les moyens à la disposition de l'opérateur ne sont pas toujours faciles à appliquer. Souvent le recrû de sapin est installé sur la presque totalité du parterre de la coupe avant toute opération de rajeunissement. Aura-t-on le courage de le faucher impitoyablement par places dans l'intention d'installer, soit naturellement, soit artificiellement, l'épicéa ou le hêtre?

Si tout recrû manque, le marteleur osera-t-il faire une coupe très claire avec très peu de réserves dans le but de créer une prédominance dans le recrû des essences de lumière aux dépens du sapin blanc, et cela au détriment du magnifique accroissement de lumière qui doit être la conséquence de l'opération et qui, dans le cas particulier, sera forcément restreint puisqu'il ne portera plus que sur un nombre limité de réserves? Devra-t-on d'avance et d'une manière radicale extirper les porte-graines de sapin dans le but de diminuer l'apport en graines de ces semenciers de premier ordre?

Tout autant de questions qu'il n'est pas facile de résoudre et qui nécessitent, pour chaque station et pour chaque peuplement individuellement, autant de réflexion et d'observation que de pratique professionnelle.

Le cas se complique encore si, du fait de coupes de rajeunissement particulièrement lentes comme l'on a la tendance à les
pratiquer actuellement, le recrû est déjà formé depuis une ving
taine d'années et qu'il suffira de l'abolition progressive du vieux
peuplement pour découvrir une jeune forêt prête à prendre son es
sor. Dans ce cas, il ne servira en général à rien de procéder au
dégagement des hêtres qui existent soit à l'état isolé soit par
groupes. Ils sont destinés à se ployer par le fait de la neige et
leur accroissement plus réduit les empêchera de conquérir leur
place d'essence dominante dans le massif. Dans la plupart des
cas, nous pensons que l'on conservera le massif à tendance unique
de sapin, quitte à faire impitoyablement la chasse aux balais de
sorcières et chaudrons qui se produiront dès le plus jeune âge
sur les branches des recrûs. On se contentera d'accepter le fait
accompli, non sans se demander avec souci comment le retour

ultérieur s'accomplira à la prochaine génération vers la forêt d'essences mélangées?

Nous ne cherchons donc pas à élucider la question, nous déclarant incapable de prendre position. Notre intention, au cours de cet exposé, a simplement été d'attirer l'attention du praticien sur un phénomène qui n'est pas sans danger au point de vue de l'avenir de certaines de nos forêts, tout en nous rendant parfaitement compte qu'il s'agit d'une question strictement locale et qui doit être envisagée individuellement dans chaque cas particulier.

Le cas concret que nous avons soulevé montre aussi que si la nature fait bien les choses, il y a souvent un certain danger à la laisser agir sans limite et sans frein.

Et n'est-ce pas précisément notre rôle, à nous autres praticiens, de redresser certains élans et certaines tendances lorsque ils vont nettement à l'encontre du but que nous poursuivons?

Morges, mars 1926. J.-J. de Luze, anc. inspecteur forestier.

### A propos du hannetonnage.

Dans le n° 7 du Bulletin de la Société de pomologie du canton de Vaud, page 154, M. Schertenleib fait remarquer que, selon lui, le ramassage général et continuel des hannetons n'a pas eu comme conséquence une disparition graduelle de ce parasite dans notre pays. Aussi pose-t-il carrément la question : est-on bien sûr que le hanneton disparaîtra un jour, au moins dans une mesure telle que son nombre deviendra peu à peu quantité négligeable?

Se basant sur une loi naturelle qui limite le nombre des insectes, M. Schertenleib estime que celle-ci fonctionnerait aussi pour le hanneton si nous cessions de le combattre artificiellement. Il a constaté que les guêpes, le puceron lanigère et la chenille du choux se propagent d'une façon anormale lorsque les conditions météorologiques leur sont favorables et que cette apparition en masse ne dure qu'une saison de végétation.

Si ces conditions météorologiques se renouvellent deux ou trois ans de suite, ces invasions exceptionnelles disparaissent brusquement, les larves des insectes étant attaquées par d'autres insectes, des champignons parasitaires et des bactéries. Tel est le